

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES



LA CONCEPTION
LA NATURE... PAISIBLE.

**AVIS PUBLIC
CONSULTATION PUBLIQUE**

À toutes les personnes susceptibles d'être intéressées par les projets de règlements décrits ci-après :

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

1. Lors d'une séance tenue le 8 avril 2024, le conseil a adopté :
 - Le premier projet de règlement numéro **13-2024** modifiant le règlement de zonage numéro 14-2006 afin de modifier certaines dispositions relatives à un projet intégré récréotouristique, de préciser certaines dispositions relatives à la conservation des espaces naturels à l'intérieur des zones HF, HR et CF et de modifier les limites des zones HF-1, HR-4 et CF-1-1 ;
2. Une **assemblée publique de consultation aura lieu le 8 mai 2024 à 19h30**. Au cours de cette assemblée, le maire, ou tout autre membre du conseil désigné par ce dernier, expliquera le premier projet de règlement numéro **13-2024** et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ces sujets. L'assemblée se tiendra au bureau municipal situé au 1371, rue du Centenaire à La Conception.
3. Le premier projet de règlement numéro **13-2024** contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.
4. Le premier projet de règlement numéro **13-2024 peut être consulté** au bureau municipal situé au 1371, rue du Centenaire à La Conception, durant les heures d'ouverture de celui-ci, ou sur le site Internet de la Municipalité à l'adresse suivante : <https://municipalite.laconception.qc.ca/reglements-durbanisme/>.

Donné à La Conception, ce 30 avril 2024.

Josiane Alarie
Directrice générale et greffière-trésorière

Certificat de publication

Je, soussignée, Josiane Alarie, de la Municipalité de La Conception, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie sur le site Internet de la Municipalité le 30 avril 2024.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 30 avril 2024.

Josiane Alarie,
Directrice générale et greffière-trésorière